



Divorce amiable / regles financieres

Par **RaphaelPeguy**, le **22/01/2008** à **15:45**

Bonjour

Mon épouse et moi souhaitons divorcer à l'amiable, afin de protéger au maximum les enfants, et réduire les frais.

Nous sommes d'accord sur la garde des enfants, qui incombera à mon épouse, et je les prendrai 1 week-end sur 2 + des semaines de vacances.

Quelles sont les règles pour déterminer la pension alimentaire que je devrai verser ?

Dans le partage des biens, devons nous prendre en considération la valeur à neuf ou déduire un amortissement ?

Merci pour votre aide